Nous demandons aussi le **renforcement des aides à l'embauche de sortant·es d'écoles par les compagnies**, sur le modèle du programme Jeune Cirque National, et l'**adaptation du dispositif Compagnonnage** : plafond relevé pour tenir compte des agrès, compagnonnage collectif réunissant trois ou quatre jeunes artistes autour d'un même projet, ouverture aux compagnies non conventionnées et à celles soutenues au titre de l'aide à la structuration.

Ces propositions sont développées dans la note du SCC sur la production déléguée par les structures labellisées et les pépinières d'accompagnement, publiée séparément sur le site du SCC.

FICHE 22

22 Favoriser la formation professionnelle artistique

Maintenir et soutenir la diversité des propositions artistiques, c'est également s'attacher à maintenir la diversité des offres de formation artistique et des organismes qui les dispensent, faciliter leur accessibilité et leur prise en charge, et ce, qu'elles concernent les disciplines artistiques les plus pratiquées ou des disciplines plus rares.

Comme tout autre salarié, les artistes ont besoin de développer leurs techniques, de nourrir et d'enrichir leur pratique, tout au long de leur carrière, afin de s'adapter aux différents rôles et emplois et de maintenir leur employabilité. Parce que les artistes sont au centre des créations et des spectacles, l'attention portée au développement de la formation artistique constitue un élément essentiel pour le maintien de l'exigence des productions artistiques.

En ce sens nous réaffirmons l'importance de privilégier la prise en charge des formations artistiques, avec une attention particulière portée à des offres de formation à des disciplines artistiques rares, et/ou qui nécessitent de s'équiper de matériel (agrès, etc.) coûteux et d'avoir des espaces adaptés pour ce faire.

FICHE 23

23 Complémentarité des actions régionales avec l'OPCO (AFDAS)

Si nous préconisons globalement la mise en place de conventions régionales avec l'Afdas, l'action régionale devrait également veiller à **agir en complémentarité avec les prises en charge de l'AFDAS**.

Afin d'éviter que les restes à charge (hébergement, déplacements, etc.) constituent un frein à l'accès aux formations et au développement des compétences, une **prise en charge complémentaire** pourra être proposée par les Régions.

FICHE 24

24 Formation à la transition écologique

Afin d'**accompagner la transition écologique** au sein des structures, nous encourageons le développement des formations à destination des équipes souhaitant dédier une partie du temps de travail de leurs salariés à la mise en place de procédures éco-responsables.

Pour avoir un réel effet et être le plus largement accessibles, ces formations doivent pouvoir être prises intégralement en charge.

Les plus petites structures ne disposant que rarement en interne des ressources humaines nécessaires pour mettre en place des démarches en faveur d'une transition écologique et durable, nous proposons que soit créé — notamment au sein d'un pôle ou de l'agence régionale lorsqu'elle existe — un **poste de référent à la transition écologique**. Celui-ci sera chargé de coordonner et d'accompagner la mise en œuvre de ces démarches au sein des structures.